

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

Délibération 2017 - 125 du 26 septembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le mardi 26 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 18 septembre 2017 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes C. DUMORTIER - J LECERF - D. LEVESQUE – N. BOUBET - V. HERMANT – F. LETURCQ – M. GORGUET .

MM. G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – J. MAURER – B. CAILLE - C. TABARY – J.N. MENAGE – M. REBOUT – D. TABARY – F. DIART - L. ANTINORI – J L TABARY - G. TRANNIN – J. VASSEUR – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS.

M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par à B. SEGERS,
M. B. CAILLE, absent et excusé, a été suppléé par à Mme G. THUEUX,
M J L TABARY, absent et excusé a été suppléé par M F DERUE,
M B HIEZ, absent et excusé a été suppléé par M Ch DESCAMPS,
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par à M. D. PORET,
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé a été suppléé par Mr J.P. LEBRET,

Mme C DUMORTIER, absente et excusée, a donné pouvoir à M Y. BONNERRE,
Mme J. LECERF, absente et excusée, a donné pouvoir à M E. LEFEBVRE,
Mme D. LEVESQUE, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme C. MEGRET,
Mme N. BOUBET, absente et excusée a donné pouvoir à M G. DUE,
Mr J MAURER, absent et excusé, a donné pouvoir à M J.J. COTTEL,
M. M. REBOUT, absent et excusé, a donné pouvoir à M. M. GUIDEZ,

Objet : **Transports collectifs – Attribution Marché Régie Régionale des Transports du Pas de Calais**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté l'organisation de transports collectifs pour les besoins des différentes activités menées par l'intercommunalité permettant d'arriver à des coûts de service permettant d'intégrer la péréquation du coût de déplacement des usagers par rapport aux problématiques posées par la mobilité en milieu rural. Ces activités concernent principalement le fonctionnement de la piscine intercommunale, des accueils de loisirs, des activités périscolaires.

Monsieur le Président donne lecture de la consultation organisée par la collectivité et des résultats de cette consultation. Il propose de retenir l'offre présentée par la Régie Régionale des Transports du Pas de Calais.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés:

- d'approuver le marché de transports passé avec la Régie Régionale des Transports du Pas de Calais ;

- d'approuver les conditions tarifaires proposées dans le cadre des différentes prestations identifiées au niveau des différents lots identifiés par activités ou secteurs d'activités qui se résume de la façon suivante :

		RRT62		
Détails Tarifs		Année 2017-2018		
Lot 1 : Déplacement inférieur à 50 kms compris entre 51 et 100 kms compris entre 101 et 150 kms	1/2 journée	Journée		
	99.00 €	237.00 €		
	165.00 €	283.00 €		
Lot 2 : Déplacement compris entre 151 et 200 kms compris entre 201 et 250 kms compris entre 251 et 300 kms	1/2 journée	Journée		
	431.00 €	499.00 €		
	446.00 €	563.00 €		
Lot 3 : Déplacement supérieur à 301 kms	1/2 journée	Journée		
	597.00 € plus 1,73 €/km supplémentaire			
Lot 4 : Circuit de ramassage ALSH	Juillet			
	Achiet	143.45 €		
	Bapaume	135.70 €		
	Bertincourt	158.97 €		
	Bucquoy	122.97 €		
	Croisilles - 1	189.34 €		
	Hermies	119.25 €		
	Vaulx	136.12 €		
	AOÛT			
	Achiet	143.45 €		
	Croisilles - 1	135.70 €		
Hermies	119.25 €			
Lot 5 : circuit piscine	59,00 € HT par circuit			

- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces du marché ;
- de prévoir les crédits nécessaires dans le cadre du budget général de la collectivité.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 26 septembre 2017 et transmission
en Préfecture le 26 septembre 2017.*

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL



2017-125 du 26/09/2017

Transports Collectifs
Attribution Marché RRT 62..

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS

20 OCT. 2017

ARRIVÉE

